Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-217402494-20261029-D085_2026-DE

SAINT-PAUL en Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	22

N° D085_2026 – Projet de vidéoprotection sur la voie publique

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ
Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2026
A été nommé secrétaire de séance : PODEVIN Christian

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine,
Absent(s) ayant donné pouvoir (2) : DEFLON Julien, ZIMMERMANN Sophie
Absent (1) : BLANC Fabienne
Votants (22)

Contexte et objectifs

La commune est confrontée à plusieurs atteintes aux biens et incivilités sur l'espace public : dégradations de véhicules en stationnement, incivilités et dépôts sauvages aux conteneurs semi-enterrés (Molok) du tri sélectif, rassemblements et dégradations au centre bourg.

En 2021, la Cellule prévention technique de la malveillance du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie avait réalisé, à la demande de la précédente municipalité, un diagnostic de vidéoprotection préconisant l'équipement de cinq points du territoire. Les contraintes techniques de l'époque (fibre, couverture du réseau mobile) ne constituent plus un frein en 2026. Aucune commune du plateau de Gavot n'est à ce jour équipée.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- protéger la mairie et ses abords et le parking ;
- prévenir les atteintes aux personnes et aux biens sur la voie publique ;
- prévenir les incivilités et les dépôts sauvages aux conteneurs semi-enterrés (Molok) du tri sélectif ;
- faciliter l'action et les enquêtes de la gendarmerie.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20261029-D085_2026-DE

2. Description du projet

Les points d'implantation ont été examinés avec les référents sûreté de la gendarmerie lors d'une rencontre en mairie le 20 octobre 2026, qui ont émis un avis favorable. Leur avis écrit, en cours de rédaction, sera joint aux dossiers.

N°	Site	Objectif
1	Entrée du bourg – route de Bellevue (Poëse)	Contrôle des flux entrant et sortant ; incivilités et dépôts sauvages aux Molok du tri sélectif
2	Rond-point de La Foully	Contrôle des 4 axes, abords du collège et du gymnase
3	Chef-lieu – 59 rue de Blonay	Protection de la mairie, de la place et du parking
4	Axe d'entrée Est (D52) et centre technique	Contrôle des flux et protection du centre technique municipal ; incivilités et dépôts sauvages aux Molok du tri sélectif
5	Salle des fêtes La Gavotine – route des Allobroges	Protection du parking et de l'entrée / sortie du village
6	Rond-point sous l'église – route de la Forge	Contrôle des flux ; incivilités et dépôts sauvages aux Molok du tri sélectif



Localisation des six sites d'implantation (fond : plan de la commune, édition 2025)

Le nombre exact de caméras sera arrêté avec l'entreprise retenue. Le dispositif respectera le cadre fixé par le code de la sécurité intérieure :

- caméras filmant exclusivement la voie publique, avec masquage des propriétés privées ;
- conservation des images limitée à 30 jours, puis effacement automatique ;
- consultation a posteriori, sur un poste dédié en mairie, par quatre personnes habilitées (le maire, l'adjoint au numérique, le DGS) ;
- extraction des images uniquement sur réquisition des forces de l'ordre ;
- information du public par des panneaux sur chaque site ;
- aucune fonction d'analyse automatisée ni d'intelligence artificielle.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20261029-D085_2026-DE

3. Démarches et calendrier

Échéance	Étape
26 octobre 2026	Délibération du conseil municipal
Fin octobre 2026	Dépôt de la demande d'autorisation en préfecture (Cerfa 13806*04)
Avant le 20 novembre 2026	Dépôt de la demande de subvention FIPD 2027
Novembre – décembre 2026	Demandes de subvention DETR et Région ; consultation de trois à quatre entreprises
Décembre 2026	Examen par la commission départementale de vidéoprotection
2027	Notification des subventions, choix de l'entreprise, travaux

Aucun engagement (devis signé, bon de commande, contrat) ne peut intervenir avant le dépôt des demandes de subvention, sous peine de rejet.

4. Plan de financement prévisionnel

Le coût du projet est estimé à 80 000 € HT, sur la base d'un premier devis et en intégrant une marge pour la consultation des entreprises. Ce montant sera affiné à l'issue de la consultation.

Financement	Montant HT	Part
Subventions sollicitées : État (FIPD, DETR), Région Auvergne-Rhône-Alpes et autres financeurs	64 000 €	80 % maximum
Autofinancement de la commune	16 000 €	20 % minimum
Total	**80 000 €**	**100 %**

La répartition entre les financeurs dépendra des taux et plafonds propres à chaque dispositif et des crédits disponibles. Le cumul des aides publiques ne peut excéder 80 % du coût du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de vidéoprotection ;
- **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de 80 000 € et le plan de financement prévisionnel **;**
- **AUTORISER** le Maire à solliciter les subventions mobilisables ;
- **AUTORISER** le Maire à engager la consultation des entreprises ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2027 ;

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire
Christian PODEVIN

Le Maire
Jean-Marie SERVOZ

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20261029-D085_2026-DE